

Compte épargne cadeau

Faites plaisir pour longtemps

Grâce au compte épargne cadeau de la Banque Migros, faites plaisir pour longtemps à vos petits-enfants, à vos filleuls ou à vos nièces et neveux. Vous décidez vous-même de la fréquence des versements: réguliers ou de temps en temps. La Banque Migros vous encourage par des conditions préférentielles.



Tenue de compte gratuite

Nous gérons gratuitement le compte épargne cadeau pour votre filleul(e) ou votre petit-enfant.



Taux d'intérêt attrayant

Le compte épargne cadeau de la Banque Migros offre un taux d'intérêt préférentiel attrayant



Revenus attractifs

Grâce à la rémunération attrayante, vous bénéficiez encore davantage de l'effet des intérêts composés au fil des ans.

Offre

Disponibilité

L'offre est proposée aux particuliers à partir de 18 ans (parents exclus), pour des bénéficiaires jusqu'à 18 ans révolus.

Variantes

Le compte épargne cadeau est géré en CHF.

Particularités

Le nombre de comptes est limité à deux par petit-enfant ou filleul. L'avoir peut être transféré au bénéficiaire jusqu'à ses 18 ans. Il est ensuite automatiquement géré comme compte d'épargne.

Revenus

Les intérêts sont crédités chaque année au 31 décembre. Le taux d'intérêt préférentiel est accordé jusqu'à un avoir de CHF 25 000; au-delà, le taux d'intérêt du compte d'épargne s'applique.

Taux d'intérêt créditeur	0,750%
--------------------------	--------

Retrait

Jusqu'à CHF 20'000 par mois. Les retraits plus élevés sont seulement possibles moyennant un préavis de 31 jours. Deux retraits d'espèces et achats par année sont gratuits.

Frais principaux

Ouverture et clôture de compte	gratuit
Tenue de compte	gratuit
Boucllement de compte par an	gratuit
Ecriture entrée par trafic des paiements	gratuit
Retrait jusqu'à	CHF 20 000 par mois
Retrait au-delà, sans résiliation du montant	2,000%
Retrait au-delà, avec résiliation du montant	31 jours
Relevé de compte en ligne	gratuit
Relevé de compte par la poste, par extrait	CHF 1.50
Avis d'écriture en ligne	gratuit
Avis d'écriture par la poste, par avis	CHF 1

Informations pratiques

Conseils pratiques

- Un ordre permanent permet de mettre en place facilement un plan d'épargne en compte.
- Aux 18 ans du bénéficiaire, le client reçoit un certificat qu'il peut lui remettre symboliquement avec l'avoir. Sur demande, ce certificat cadeau peut aussi être obtenu auparavant.
- Il est recommandé de léguer le compte épargne cadeau par voie testamentaire au profit du bénéficiaire. En cas de décès, le montant épargné tombe dans la masse successorale du donneur.
- Les parents qui souhaitent épargner en faveur de leurs enfants peuvent opter pour le compte épargne jeunesse.

Examinez aussi notre plan d'épargne en fonds

[banquemigros.ch/plan-depargne](https://www.banquemigros.ch/plan-depargne)